

Les missions

Elles sont fixées par la **Circulaire n°91-248 du 11/09/1991** complétée par la **Circulaire n°95-181 du 28/07/1995**, et ont pour objectif de permettre à chaque élève de poursuivre sa scolarité dans les meilleures conditions et d'acquérir une qualification en rapport avec son projet personnel

- **renforcer l'assiduité scolaire tout en soutenant le projet personnel de l'élève et en favorisant l'exercice de la responsabilité parentale**
- **aider l'élève à développer ses compétences psycho-sociales**
- **favoriser la scolarisation des élèves handicapés**
- **participer à la prévention et à la protection des mineurs en danger ou susceptibles de l'être**

Les actions

- ✓ des actions individuelles
- ✓ des actions collectives

Les outils

- ✓ des permanences
- ✓ des entretiens psycho-sociaux
- ✓ des visites à domicile
- ✓ un partenariat interne à l'éducation nationale
- ✓ un réseau de partenaires extérieurs
- ✓ la participation à différentes instances
- etc.....



Le secret professionnel parlons-en !

Les assistants sociaux sont soumis au secret professionnel de par leur profession (article 226-13 et 226-14 du nouveau Code pénal)



Le secret professionnel est un droit des usagers : il repose sur le respect et la protection de leur vie privée.

Se confier est parfois difficile et le secret professionnel peut participer à la relation de confiance.

Seule la loi n°2007-293 du 05/03/2007 relative à la protection de l'enfance autorise la transmission d'information dans un cadre bien défini.

Des actions collectives

Le Service social en faveur des élèves construit ou participe à des actions collectives sur les thématiques suivantes :



Protection de l'enfance

Assiduité scolaire

Parentalité

Citoyenneté

Lutte contre l'exclusion

Prévention de la violence

Estime de soi

Éducation à la sexualité

Prévention des conduites à risque

Liaison CM2/6ème

.....

Contact

Madame KOMOROWSKI

Collège CANIVEZ
417 rue Berthe Garnier
59500 DOUAI

 03 27 87 17 69

 03 27 88 23 21

 nadine.komorowski@ac-lille.fr

Localisation

Mon bureau se trouve
au niveau de l'administration

Horaires

Année 2017-2018

sans rendez-vous
jeudi de 14 h à 17 h

pour prendre rendez-vous
vous pouvez me contacter au
03 27 87 17 69
(en cas d'absence veuillez laisser vos
coordonnées à l'accueil, je vous
rappellerai)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service social en faveur des élèves



LE SERVICE SOCIAL
EN
FAVEUR DES ELEVES

Un service spécialisé
de l'Éducation Nationale



académie
Lille 

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Nord
éducation
nationale